

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2023/509 du 18 décembre 2023 modifiant la composition de la Commission permanente ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Madame Marie TONNERRE-DESMET en matière d'enfance, famille, jeunesse ;

Vu l'arrêté de déport de Madame Marie TONNERRE-DESMET n° AR-DAJAP/2022/979 du 2 janvier 2023 et l'arrêté de déport modificatif n° AR-DAJAP/2023/470 du 22 août 2023 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1049 du 27 septembre 2023 désignant Madame Marie TONNERRE-DESMET au sein du Groupement d'Intérêt Public « Agence Française de l'Adoption » ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Madame Marie TONNERRE-DESMET a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Madame Marie TONNERRE-DESMET doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/979 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 11/03/2024

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Liste des désignations de Madame Marie TONNERRE-DESMET

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ADEPAPE59 - Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Nord	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ADEPAPE59 - Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
APSN - Association de Prévention Spécialisée du Nord	Comité de pilotage	Titulaire	Représentant du Président	07/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCGV - Commission consultative des gens du voyage	Commission départementale consultative	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCPD - AM/AF - Commission consultative paritaire départementale des Assistants Maternels et des Assistants Familiaux agréés	Commission Consultative Départementale	Titulaire	Représentant du Président	07/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCR - Commission Consultative de Retrait dans le cadre du contrôle des accueillants familiaux et modalités d'agrément	Commission consultative	Titulaire	Représentant du Président	18/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDA - Conseil Départemental de l'Adoption	Conseil Départemental	Titulaire	Représentant du Président	28/01/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDADF - Comité Départemental de l'Aide à Domicile Famille	Comité départemental	Titulaire	Représentant du Président	30/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDAJE - Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants	Commission Départementale	Titulaire	Représentant du Président	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDLP – Commission Départementale de Lutte contre la Prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	Commission départementale	Titulaire	Représentant du Président	21/11/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

CDSF – Comité départemental des services aux familles	Comité départemental	Titulaire	Représentant du Président	28/04/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CFPE - Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat pour le Département du Nord	CFPE n° 1 de l'arrondissement de Lille (lettre A à K)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CFPE - Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat pour le Département du Nord	CFPE n° 2 de l'arrondissement de Lille (lettre L à Z)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
FNord - Fondation du Nord	Comité exécutif	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GIP-AFA - Groupement d'Intérêt Public de l'Agence Française de l'Adoption	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Président	27/09/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GIPED - Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger	Groupement d'Intérêt Public	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GIP – Groupement d'intérêt public « France enfance protégée »	Collège des représentants des départements et collectivités compétentes en matière de protection de l'enfance	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	12/12/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
HALLUIN - Collège Public Lili Keller-Rosenberg	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
NEUVILLE EN FERRAIN - Collège Privé Saint Joseph	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
NEUVILLE-EN-FERRAIN - Collège Public Jules Verne	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

ODAS - Observatoire du Développement et de l'Action Sociale	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	22/03/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ODPE - Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance	Commission plénière	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
PDALHPD - Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Nord	Comité de pilotage	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	07/06/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
RONCQ - Collège Public Paul Eluard	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
TOURCOING - Collège privé Charles de Foucauld	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
TOURCOING - Collège Public Lucie Aubrac	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

Fonctions externes de Madame Marie TONNERRE-DESMET

Nom de l'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune de Neuville-en-Ferrain	Maire	30/06/2020		Déport systématique.
Métropole Européenne de Lille	Conseillère métropolitaine déléguée	30/06/2020		Déport systématique.
CDG 59	Administrateur			Déport systématique.
CCAS de Neuville-en-Ferrain	Présidente du Conseil d'administration			Déport systématique.
EHPAD La Fleur de l'âge à Neuville-en-Ferrain	Présidente du Conseil d'administration			Déport systématique.